

État des dons faits par la société républicaine de Besançon pour les pauvres et les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 24 pluviôse an II (12 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État des dons faits par la société républicaine de Besançon pour les pauvres et les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 24 pluviôse an II (12 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 603;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35259_t1_0603_0000_4

Fichier pdf généré le 15/05/2023

de cette commune, tant que cette société a existé. Des secours aux pauvres, des chemises, des guêtres pour les soldats, des tentes pour les camps, des sacs pour les vivres, de la charpie pour les blessés, des soins assidus auprès des défenseurs de la patrie blessés ou malades; tels sont les heureux fruits de la vertueuse activité de ces républicaines, qui, dès le moment où elles n'ont pu se réunir en société, ne se sont pas concertées avec moins de zèle et de dévouement pour la continuation de leurs soins bienfaisants et civiques: plusieurs ont été victimes de leur courage, & ont succombé sous les mortelles atteintes du méphitisme que l'humanité leur a fait braver. Dans cette commune des représentations patriotiques ont été données par des citoyens & citoyennes, et le produit constamment appliqué au soulagement des familles indigentes des défenseurs de la patrie & au soulagement de tous ceux qui ont des besoins. La société joint un état des dons qu'elle a portés sur l'autel de la patrie, en effets de diverses natures, pour nos frères d'armes (1).

Mention honorable, insertion au bulletin.

[Besançon, 17 plu. II] (2)

« Citoyens représentants,

Nous vous adressons copie de la lettre que nous avons écrite au président de la Convention nationale, en lui envoyant l'état des effets qui existent à la Société pour les défenseurs de la patrie. Nous joignons un double de cet état. Vous en ferez l'usage que votre zèle vous inspirera pour le bien public. S. et F. »

MENETRIER, RAINGUEL (présid.),

PETITVIENET (v.-présid.),

PERTUSIER père, CHARLES, DELCEY (secrét. g^a)

[La Sté popul. de Besançon au présid. de la Conv.; 17 plu. II]

« Les membres de notre société, indépendamment des sacrifices continuels qu'ils font pour la chose publique et pour le soulagement des malheureux, offrent encore à la patrie, deux cavaliers équipés, armés et montés et un certain nombre d'effets de toute espèce pour ses défenseurs. Nous en joignons l'état.

Tu y verras que la ci-devant société des citoyennes de cette commune, pendant son activité, s'étoit occupée fructueusement des besoins de nos frères d'armes; elle ne s'étoit point bornée à cette seule sollicitude. Le grand nombre des indigents a particulièrement fixé son attention: des secours journaliers leur ont été prodigués. Et lorsque par la cessation des assemblées de cette société, elles n'ont pu s'entretenir publiquement des objets qu'elles avoient à traiter, elles se sont rassemblées pour fabriquer des tentes pour les camps, des chemises, des guêtres pour nos défenseurs, des sacs pour les magasins des vivres, de la charpie pour les blessés et se sont vouées au soulagement des malades dans cinq hôpitaux qui en renferment plus de cinq mille. Chaque nuit,

nombre de ces citoyennes se sont chargées de les veiller, de leur administrer les bouillons, les remèdes et les boissons, et plusieurs déjà victimes de leur patriotisme ont succombé dans les maladies que le méphitisme leur avoit occasionnées.

Nous ne te parlerons point du dévouement d'une autre partie de ces citoyennes et de citoyens zélés, amateurs de théâtre, qui depuis dix mois ont constamment employé leur temps et leurs veilles, à l'étude de pièces, dont les représentations répétées deux fois par décade ont été consacrées, partie au soulagement des pères, mères, femmes et enfants de nos braves défenseurs et partie au profit des pauvres.

Tu verras également dans l'état joint à cette lettre, un nombre assez considérable d'effets que les habitants d'un petit canton de notre département, vient de nous faire parvenir et destiné pour nos armées et nos hôpitaux.

C'est même pour montrer le zèle de nos concitoyens, que pour encourager les bons patriotes à suivre notre exemple, que nous t'invitons à en faire faire mention au Bulletin de la Convention.

P. c. c. [Mêmes signatures que ci-dessus]

[Etat des dons] (1)

Savoir: 574 chemises, 434 paires de guêtres, 144 paires de bas, 31 habits, 19 vestes, 39 culottes, 64 pantalons, 21 gilets, 57 cols, un armement et équipement complet d'un grenadier estimés 800 liv. plusieurs quinquaux de charpie remis aux hôpitaux.

Ces effets ont été envoyés aux armées en 1793 (vieux style).

Suit l'état des effets existant à la société populaire et montagnarde de Besançon, et qui sont à la disposition du comité des subsistances et approvisionnements des armées; savoir, 909 chemises, 17 draps de lit, 45 paires de souliers, 66 paires de bas, 50 cols, 200 livres de charpie, 100 livres de linge pour charpie. Indépendamment des effets ci-contre, il y a encore plusieurs habits, vestes et culottes, guêtres, chaussons, bonnets de police et de nuit, mouchoirs, gants etc.

On ne comprend point dans cet état quantité d'autres effets de toute espèce qui ont été délivrés journellement à des militaires malades ou blessés, venant des armées ou des hôpitaux qui avoient perdu leurs effets, ou qui étoient dans le besoin.

Et le 16 dudit mois de pluviôse, le citoyen Proudhon, juge de paix du canton de Lods (2), district d'Ornans (3), département du Doubs, a remis à la société, de la part des habitants de son canton, les effets ci-après, savoir:

678 chemises, 50 paires de draps de lit, 24 taies de traversins, 23 sacs, 9 coiffes de nuit, un tablier de toile, 300 livres de charpie.

Ces effets sont également à la disposition du comité des subsistances et approvisionnements militaires.

(1) P.V., XXXI, 199.

(2) C 292, pl. 941, p. 6, 7.

(1) Bⁱⁿ, 23 plu.

(2) Et non Nodz.

(3) Et non de Dornans.